Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
GARDERIE CHEZ TANTE ROSI LTEE	2017145	Le 13 juillet 2023
Nom de l'établissement		Numéro de téléphone
Garderie Chez Tante Rosi		(506) 344-5655
Adresse		
5 chemin Gauvin Petite-Lamèque NB E8T 2M9		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste
Karine Basque		Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	25 août 2023	
Commentaires : Une éducatrices doit avoir un certificat de secourisme et de réanimation cardiorespiratoire de niveau C délivré par un formateur approuvé à la suite d'un cours de 16 hrs.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	25 août 2023	
Commentaires : Une employée n'a présentement pas une preuve de RCR valide soit de secouriste générale de niveau C comme l'exige la loi sur les services à la petite enfance a son dossier.			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	31 juil. 2023	
Commentaires : L'aire de jeu extérieur doit être sûrs et sans danger pour les enfants. Il est recommandé de couper l'herbe ainsi qu'autour de la clôture afin d'assurer une aire de jeu sécuritaire.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	13 juil. 2023	13 juil. 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
41(1) L'établissement agréé dans lequel sont fournis des services à des enfants portant la couche est pourvu d'une surface solide : a) munie de rebords ou de courroies de sécurité.	41(1)(a)	31 juil. 2023	
Commentaires : La courroie de sécurité de la table à langer du côté des nourrissons n'est pas fonctionnel. Celle-ci doit être réparer et ne peut être servie pour le changement couche.			

Commentaires généraux
Ratio respecté lors de mon inspection annuelle

Commentaires généraux
Discussion avec les éducatrices des rapports incidents, dossiers enfants et personnels, produits nettoyants, lavage de la vaisselle au lavabo des enfants, programmation des activités, aire de jeu extérieur et l'aire de jeu intérieur. Rappel: La garderie doit planifiée des activités et par la suite de documenté ceux-ci (pendant toute l'année). Les activités doivent répondent aux besoins des enfants. L'établissement doit proposer un éventail d'activités en fonction de l'âge et du développement de l'enfant. -La garderie est tenue d'offre du matériel et de l'équipement de jeu variés ou qui conviennent è l'âges des enfants, intérêts et développement celui-ci dans l'aire de jeu intérieur comme à l'extérieur. Observation lors de mon inspection: jeux libres, l'application de la crème solaire avant de partir dehors, le lavage des mains avant la collation et le diner, le temps de diner et la préparation pour la sieste.

original signé par
Karine Basque — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 juillet 2023 — Date

original signé par
Katy Benoit — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 juillet 2023 — Date